



REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DES FORCES ARMEES



**CELEBRATION DE LA JOURNEE DU TIRAILLEUR, EDITION
2019**

**DISCOURS DE MONSIEUR SIDIKI KABA, MINISTRE DES
FORCES ARMEES**

Dakar, le 21 décembre 2019

Monsieur le général d'armée, chef d'état-major général des Armées ;

Monsieur le général de Division, Haut-commandant de la Gendarmerie nationale et Directeur de la Justice militaire ;

Monsieur le général de corps aérien, chef d'état-major Particulier du Président de la République ;

Monsieur le général de Division, Inspecteur général des Forces armées ;

Monsieur le Professeur Iba Der Thiam, Président de la commission nationale d'organisation de la Journée du Tirailleur ;

Excellences, Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs ;

Messieurs les Officiers généraux ;

Monsieur le colonel commandant de la Zone militaire numéro 1 ;

Monsieur le Directeur de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre ;

Monsieur le Maire de la Ville de Pikine ;

Mesdames, Messieurs les Officiers, sous-Officiers, militaires du rang ;

Mesdames, Messieurs ;

Chers parents des Parrains ;

C'est avec un grand honneur que je viens, ce matin, partager avec vous, ce moment hautement solennel de célébration de la journée du Tirailleur.

Le calendrier républicain a consacré cette journée pour célébrer, solennellement, les Tirailleurs Sénégalais, notamment pour leur contribution remarquable à l'avènement d'un Monde Libre.

Ce devoir de mémoire constitue, sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République, un moment de grande communion de toute la Nation sénégalaise pour « rendre hommage aux Tirailleurs sénégalais, ces grands Hommes, qui demeurent à jamais dans notre mémoire collective et dont l'œuvre restera impérissable ».

Monsieur le Professeur,

Le centenaire de la grande Guerre **14-18**, que le monde entier vient de commémorer, de 2014 à 2018, a été l'occasion de réhabiliter et de vulgariser la mémoire de nos vaillants combattants.

Cependant, cinq années de commémoration ont-elles suffi pour appréhender l'histoire et la contribution des Tirailleurs sénégalais de la Grande Guerre ? Apparemment, non !

En effet, cela aurait relevé d'une gageure qu'on eût voulu résumer leurs actions si remarquables, à travers leurs nombreux faits d'armes, les valeurs de courage et de sacrifice qui les ont sous-tendus, les souffrances et les misères qu'ils ont endurées et la victoire finale à laquelle ils ont participé.

Notre responsabilité collective première est de donner à nos populations et plus particulièrement à notre jeunesse les moyens de

s'approprier l'histoire de nos vaillants tirailleurs mais aussi et surtout de leur transmettre les valeurs, les vertus et les leçons de vie qui ont marqué le parcours guerrier de nos héros, afin de leur donner la place qui sied dans notre mémoire collective et dans celle de l'Humanité toute entière.

La jeunesse, la Nation sénégalaise dans son ensemble ainsi que nos frères africains pourraient alors puiser dans cette histoire les moyens de développer leur capacité de résilience pour s'affranchir des difficultés actuelles et futures et construire un monde de paix fondé sur des valeurs démocratiques, de partage et de solidarité.

Excellences ;

Mesdames et Messieurs,

Deux de nos Tirailleurs qui portaient le même nom, Abdoulaye Ndiaye, sont à l'honneur cette année. Ils ont eu un parcours élogieux, dans cette Grande Guerre et il est de notre devoir et de notre responsabilité de les célébrer et de les magnifier pour que les populations se souviennent toujours d'eux et s'inspirent de leurs actions. A cet effet, permettez-moi de partager avec vous cette pensée de Senghor dans son œuvre *Hosties noires*, 1948, je le cite : « ***On fleurit les tombes, on réchauffe le soldat inconnu.***

Vous mes frères obscurs, personne ne vous nomme. », fin de citation.

Cet hommage à nos deux « Poilus » Africains est aussi un hommage à toute cette jeunesse africaine sacrifiée de la Grande Guerre, quel que fût le camp dans lequel elle s'est retrouvée.

Les deux Anciens Combattants de la Première Guerre mondiale qu'étaient Abdoulaye Ndiaye de Thiowor, né vers 1894, et son camarade du même nom, né en 1887, mais originaire de Saint Louis du Sénégal, sont souvent confondus à cause de leur homonymie.

Ils ont vécu l'enfer des tranchées, les rigueurs du climat européen et la solitude causée par l'éloignement familial. Ils ont également versé leur sang pour leur lointaine « Mère Patrie ».

Tous les deux, blessés de guerre, furent décorés de la Légion d'Honneur : Abdoulaye Ndiaye de Saint Louis, de son vivant, Abdoulaye Ndiaye de Thiowor, à titre posthume. Ils sont tous les deux rescapés de l'apocalypse de 14-18.

Mais, la similitude entre les deux s'arrête là, car leurs statuts juridiques différaient et faisaient transparaître des différences de traitement.

Le premier à être mondialement connu demeure incontestablement Abdoulaye Ndiaye, l'enfant de Thiowor, petit village sahélien au nord-ouest dans le Cercle de Louga, dans le Sénégal sous domination coloniale. Abdoulaye Ndiaye, né vers 1894, à Thiowor, est considéré comme le dernier Vétéran de la Grande Guerre connu vivant en Afrique.

Quand la Grande Guerre éclate en 1914, la France utilise la loi sur la conscription votée en 1912, pour recruter des combattants dans ses colonies. L'Etat civil faisant souvent défaut, il était difficile d'appliquer cette loi qui laissait la porte ouverte à toutes sortes de dérives dans le recrutement local. L'administration procédait parfois par des rafles.

C'est ainsi que l'empêchement de son demi-frère qui devait être recruté exposa son oncle à une menace d'emprisonnement ; Abdoulaye Ndiaye se porta alors volontaire « ***pour défendre l'honneur de son oncle*** » comme il l'affirma devant la presse occidentale, près d'un siècle plus tard.

Il est recruté et rejoint le champ de bataille, dès août 1914, sur le front belge où il est blessé par balle. On le retrouve sur le front d'Orient en

1915, puis à la bataille de la Somme où il reçut une seconde blessure à la tête, en 1916.

Deux fois blessé, médaillé militaire, il a droit à la carte de combattant. En 1917, il participe à la deuxième bataille de Verdun. Il ne retourne à Thiowor qu'à la fin du conflit. Sa pension, il ne l'aura qu'en 1949 quand ses camarades de la Seconde Guerre mondiale, de retour au pays, lui firent comprendre qu'il en avait droit.

Quand, à la fin de son mandat, le Président français, Jacques Chirac, décida de donner la Légion d'Honneur à tous les combattants du Chemin des Dames encore en vie, l'Afrique est supposée ne plus en avoir ; l'on se rendit alors compte qu'Abdoulaye Ndiaye était encore à Thiowor.

Il est décédé le 10 novembre 1998 et c'est à titre posthume qu'il reçut sa décoration de la Légion d'Honneur, le 11 novembre 1998.

Mesdames, Messieurs ;

Saint Louis faisait partie des quatre premières communes de plein exercice du Sénégal avec Gorée dès 1872, Rufisque en 1880 et Dakar en 1887. Les habitants y avaient le statut de citoyen.

C'est pourquoi, Abdoulaye Ndiaye de Saint Louis était citoyen français, statut accordé aux ressortissants des 4 Communes de plein exercice. Les citoyens des quatre communes étaient constitués des Français de souche, des Métis et des Noirs. Cette dernière catégorie, à laquelle appartenait Abdoulaye Ndiaye, n'avait pas accès aux tribunaux français ; on leur reprochait de n'avoir pas effectué le service militaire. La Grande Guerre était ainsi une opportunité pour eux de se faire enrôler, afin de bénéficier des mêmes avantages que leurs concitoyens Français et Métis.

Cependant, l'administration les avait mis dans les unités de Tirailleurs qui eux étaient constitués de sujets. Ces citoyens Noirs revendiquèrent alors leur incorporation dans des unités françaises.

Le combat est mené par Blaise Diagne et ses amis au Conseil colonial à Saint Louis, puis au Parlement français. Le Pr Iba Der Thiam dans son livre, le Sénégal dans la Guerre 14-18, nous raconte que dans des joutes oratoires épiques, Blaise Diagne croise le fer avec les adversaires de son projet et finit par faire adopter la loi du 19 octobre 1915, qui a permis de recruter les ressortissants des quatre communes dans les unités françaises, mais en tant qu'« originaires ». Il faudra attendre la Loi du 29 septembre 1916 pour que la citoyenneté entière soit accordée à tous les ressortissants des quatre communes.

Mesdames, Messieurs,

Incorporé en janvier 1916, Abdoulaye Ndiaye, le citoyen, s'est battu sur plusieurs fronts. Blessé à l'œil en 1917, il obtint une pension de retraite dès 1919. Il se retire à Saint Louis et fonde plus tard, à Dakar, l'Association des Mutilés de guerre. Plusieurs fois médaillé, il fut décoré de la Légion d'Honneur en 1932 et gravit les échelons comme Officier et comme Commandeur de la Légion d'Honneur en 1956.

Aujourd'hui, l'histoire de ces deux grands Hommes est réhabilitée et cela a permis de lever la confusion qui s'est souvent faite autour de leurs noms.

L'Association des Amis du Musée des Forces armées (ASAMU), en partenariat avec la Direction des Archives et du Patrimoine Historique des Forces armées (DAPH), rend hommage au Vétéran de Thiowor et à ses frères d'armes, à travers la construction d'un complexe muséal, dénommé

« Case du Tirailleur » qui sera inauguré prochainement dans le courant du mois de janvier 2020, à Thiowor.

Quant à Abdoulaye Ndiaye de Saint Louis, sa famille, avec l'autorisation de la Direction des Archives et du Patrimoine Historique du ministère des Forces armées, lui a consacré une journée d'exposition au Musée des Forces armées, en 2017.

La leçon que nous tirons de ces deux parcours est que malgré les différences de traitements liés à leur statut juridique, ces deux combattants sont allés se battre et ont dignement véhiculé au cours de leurs parcours les valeurs sénégalaises de courage et de sacrifice. Ils ont ainsi, tous les deux, contribué vaillamment à l'avènement d'un Monde libre.

Je vous remercie de votre aimable attention.